



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 26 Octobre 2011

Date de la convocation 11 Octobre 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes CANET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme CAZALET Claude, Mme MILAN Andrée, M.GOUTTES Gérard, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.ORMIERES Jean-Louis.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, M.DIDLET Serge à M.GARROFE Gilbert, Mme PUJOL MONNIER Chantal à M.BERNARD Jacques, M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, Mlle VALENTINI Martine à M.VALENTINI Gérald,</p>

Objet : Service jeunesse – ALIAE - Modification du règlement intérieur.

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que conformément aux agréments délivrés par la PMI et suite à l'augmentation du nombre d'inscriptions d'enfants des écoles de Ceyras et de Nébian, et afin de prendre en compte les horaires de fonctionnement de chacune des deux écoles de Fontès et de Paulhan il convient d'apporter les modifications suivantes au règlement intérieur :

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20111109-2011-10-26-05-DE
Date de signature : 18/11/2011
Date de réception : 21/11/2011

- La capacité d'accueil : Modification de l'annexe 1

	Ceyras	Nébian
Nombre d'enfants de moins de 4 ans	16 au lieu de 14	10
Nombre d'enfants de 4 ans à 6 ans	19 au lieu de 12	15
Nombre d'enfants de plus de 6 ans	56 au lieu de 40	60 au lieu de 40

- Horaires de fonctionnement : Modification de l'annexe 2

	Fontès		Paulhan	
	Ecole FERRY	Ecole COUVENT	Ecole SAND/DOLTO	Ecole BRASSENS
Matin	7h30 à 8h30	7h30 à 8h35	7h30 à 8h50	7h30 à 8h35
Pause méridienne	11h50 à 13h30	12h à 13h35	12h à 13h50	11h45 à 13h35
Soir	16h30 à 18h00	16h30 à 18h	17h à 18h00	16h45 à 18h

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les modifications du règlement intérieur de l'ALIAE, telles que présentées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.